

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-26

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet de décret modifiant le décret n° 2021-318 du 25 mars 2021 modifié relatif à la garantie de l'État prévue à l'article 209 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 7 juin 2022,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 10 juin 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER